

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



SENAT
Cabinet du Président

ALLOCUTION DU PRESIDENT DU SENAT
A L'OCCASION DE LA CLOTURE DE LA
SESSION ORDINAIRE DE MARS 2008

Kinshasa
Palais du Peuple
15 juin 2008

Honorables Sénateurs et Chers Collègues,

Nous allons clôturer notre session ordinaire ouverte le 15 mars 2008.

La matière a été abondante au regard des points inscrits au calendrier de nos travaux. Ce qui nous a contraints à imprimer à ceux-ci un rythme soutenu au niveau des Commissions permanentes, des Commissions spéciales, des Commissions mixtes paritaires et des plénières.

Certaines divergences apparues dans les textes de lois votés en termes non identiques par les deux Chambres ont amené nos deux Bureaux à se concerter avec les Commissions mixtes paritaires concernées en vue de les aplanir.

Chers Collègues Sénateurs,

Je tiens à vous féliciter pour l'assiduité et la qualité du travail abattu.

Au plan législatif, nous avons voté une série de textes de lois intéressant différents secteurs de la vie nationale.

Dans le domaine économique, nous avons adopté les lois suivantes :

- 01. Loi modifiant et complétant la Loi n° 002/003 du 13 mars 2003 instituant un nouveau tarif des droits et taxes à l'importation, loi transmise le 11 mai 2008 au Président de la République, pour promulgation;**
- 02. Loi modifiant et complétant l'Ordonnance-loi n° 68/10 du 06 janvier 1968 relative aux droits d'accises et de consommation et au régime des boissons alcoolisées, loi transmise le 11 mai 2008 au Président de la République, pour promulgation ;**
- 03. Loi modifiant certaines dispositions de l'Ordonnance-loi n° 69-058 du 5 décembre 1969 relative à l'Impôt sur le Chiffre d'Affaires (ICA), loi transmise le 13 mai 2008 au Président de la République, pour promulgation ;**

04. Loi portant financement public des Partis Politiques transmise le 26 mai 2008 au Président de la République, pour promulgation ;

05. Loi modifiant et complétant l'Ordonnance-loi n° 003/03 du 13 mars 2003 instituant un nouveau tarif des droits et taxes à l'exportation, transmise le 28 mai 2008 au Président de la République, pour promulgation.

Il y a également les quatre lois harmonisées sur la réforme du secteur du Portefeuille de l'Etat. Il s'agit de :

06. Loi portant dispositions générales relatives à la transformation des entreprises publiques ;

07. Loi portant dispositions générales relatives au désengagement de l'Etat des entreprises du portefeuille ;

08. Loi portant dispositions générales applicables aux établissements publics ;

09. Loi fixant les règles relatives à l'organisation et à la gestion du portefeuille de l'Etat ;

10. Nous devons aussi mentionner la loi harmonisée que nous venons de voter, à savoir la loi portant création du Fonds National d'Entretien Routier « FONER ».

Dans le domaine politique, administratif et juridique, nous avons adopté les textes de lois ci-après :

- 11. Loi organique portant organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature (objet d'harmonisation) ;**
- 12. Loi portant principes généraux de la libre administration des provinces (objet d'harmonisation) ;**
- 13. Loi organique portant organisation et fonctionnement de la Conférence des Gouverneurs des provinces (Objet d'harmonisation) ;**

14. Loi organique portant composition, organisation et fonctionnement des entités territoriales décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les provinces (objet d'harmonisation).

Dans le domaine social, deux lois ont été votées, à savoir :

15. Loi portant protection des droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA et des personnes affectées (à harmoniser) ;

16. Loi organique portant création, organisation et fonctionnement d'une Commission Nationale des Droits de l'Homme en République Démocratique du Congo.

Honorables Sénateurs,

Outre les lois votées, nous avons également exercé nos prérogatives en matière de contrôle.

La Commission ad hoc instituée lors de la session de septembre 2007, a terminé les travaux d'enquête dans le secteur des télécommunications, et nous avons adopté des recommandations et ensuite les avons transmises au Gouvernement pour compétence.

Il en est de même de l'enquête parlementaire amorcée dans le secteur des Mines et dont la Commission mise en place au cours de la même session de septembre 2007 a reçu mandat de la plénière de poursuivre ses investigations et de rendre compte.

Nous avons également invité le Ministre de la Jeunesse, Sports et Loisirs à répondre à la question orale d'un de nos collègues sur l'état du stade.

Au chapitre des missions officielles effectuées à l'intérieur et à l'extérieur du pays par les membres de votre Bureau et certains collègues, nous y reviendrons au cours de la prochaine session ordinaire afin d'entendre les rapports y relatifs et d'en débattre.

La synthèse de nos rapports des vacances parlementaires cumulées feront l'objet de nos débats au cours de la prochaine session ordinaire.

En ce qui concerne notre participation aux activités interparlementaires, le 1^{er} Vice – Président est chargé de préparer un document synthèse sur l'ensemble des résolutions ou recommandations prises par les organisations interparlementaires dont nous sommes membres.

Ce document sera distribué à tous les sénateurs et fera prochainement l'objet d'un débat avant d'être transmis aux autorités compétentes.

Honorables Sénateurs,

La diplomatie parlementaire prend de plus en plus de l'importance dans les relations internationales.

Dans ce contexte, je voudrais vous faire part de notre visite respectivement à Bruxelles, dans le cadre de la deuxième Conférence des Présidents des Assemblées du Burundi, de la Belgique, du Rwanda et de la République Démocratique du Congo, à Varsovie et à Paris sur invitation des Présidents des Sénats de ces deux pays.

Sur place à Kinshasa, nous avons reçu les visites de courtoisie des parlementaires européens, allemands, belges et britanniques.

La visite toute récente du Président du Conseil National des Provinces de la République Sud Africaine, Monsieur MNINWA JOHANNES MAHLANGU, a été également d'un apport appréciable pour nos deux institutions.

Au plan politique et diplomatique, j'ai eu, en votre nom, des entretiens avec plusieurs personnalités dont le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies en République Démocratique du Congo, la représentante de la Banque Mondiale, le Directeur Pays du PNUD.

Honorables Sénateurs et Chers Collègues,

Pour terminer, je vous annonce déjà la convocation de la session extraordinaire dans les tout prochains jours.

Sur ce, je déclare close la session ordinaire de mars 2008.

Je vous remercie.

Léon KENGO Wa DONDO